

## Crise de la représentativité dans la profession de psychologue

L'année 2022 pourrait bien rester, dans la mémoire des psychologues, comme l'année d'une crise majeure des formes d'organisation de leur représentativité.

Deux forums professionnels et une série d'appels à manifester ont rythmé l'année en donnant d'abord l'impression d'une forte vague. Un certain souffle, une forme d'espoir ont ainsi traversé la profession qui n'avait pas connu telle effervescence depuis longtemps.

Par la suite le mouvement a semblé ne pas être à la hauteur des espoirs suscités. Aussi peut-il être intéressant d'en comprendre la logique. En commençant par en repérer l'origine. Puis s'efforçant de saisir l'esprit qui l'a animée. Et enfin d'évaluer la possibilité de perspectives.

### *Une crise exogène...*

La crise «exogène» c'est bien entendu l'ensemble des mesures, des choix, des dispositifs qui sont comme tombés sur les psychologues au cours des deux années précédant celle qui nous intéresse.

Mentionnons en particulier le dispositif réglementaire très complet et que personne n'avait vu venir, encadrant l'évaluation des troubles du neuro-développement qui, entre autre, assigne les psychologues à une position d'exécutant technique strictement contrôlé. Certes de haut niveau, mais étroitement contraint dans des marges impératives rendant fort improbable la possibilité même de l'établissement d'une relation avec le public concerné.

Arrive ensuite, pareillement imprévue, une proposition de loi émanant du groupe Les Républicains de l'Assemblée Nationale, ayant tout simplement pour objet d'instaurer un ordre professionnel pour les psychologues ! L'idée étant non seulement d'enrôler tous les psychologues, qu'ils interviennent ou pas dans le domaine de la santé, mais aussi de les glisser en position subordonnée dans la sphère médicale.

Et après cette entrée en matière est dévoilé le dispositif « Mon Psy ». Dont tout à été dit et qui ne s'est trouvé personne pour le défendre sérieusement.

S'il peut bien être question de crise systémique, c'est qu'en dépit de l'attention assez nouvelle portée tout d'un coup aux psychologues, y compris au plus haut niveau de l'Etat, domine chez tous les professionnels l'idée qu'au fond tout ce qui est ainsi attendu d'eux n'est pas qu'ils exercent leur activité dans d'autres conditions mais qu'ils pratiquent bien autre chose que leur métier !

*... qui va engendrer une crise endogène*

Bien entendu les psychologues ne peuvent pas en rester là. Pour y voir clair, il faut commencer par distinguer les réactions des organisations de celles de psychologues extérieurs aux dites organisations.

Du côté des organisations établies, on est tellement habitué aux fins de non recevoir des pouvoirs publics et à la difficulté de mobiliser les professionnels, qu'on ne prend pas vraiment et en tous cas pas assez vite la mesure de ce qui se joue. Sur le dispositif « mon psy » certains arrivent même à se perdre dans des querelles byzantines sur la différence sémantique entre « adresser » et « prescrire ».

Mais du côté de certains psychologues très remontés et très désireux d'en découdre, le ton est tout autre. Très rapidement ils pensent déceler un double scandale. D'un côté les pouvoirs publics les promènent, et d'un autre côté les représentants de la profession non seulement réagissent trop peu, et de surcroît paraissent flotter dans leurs engagements. A qui se fier pour être enfin sérieusement pris en considération ? Traîne comme un soupçon de trahison des clercs.

Cet étrange mélange de représentants un peu abasourdis et de professionnels profondément indignés va produire de curieux effets. Le plus notable est celui engendré par les démarches d'une petite poignée de libéraux excédés qui estiment que l'administration de la santé fait preuve de désinvolture et de cynisme et que les syndicats censés défendre le droit des professionnels font preuve d'un total manque d'imagination et de dynamisme.

Prenant le mors aux dents, ils initient un échange avec un influent député LR auquel ils s'ouvrent de la colère des professionnels. Ledit parlementaire assure les comprendre et de surcroît avoir une solution à leurs difficultés. La suite est connue. Et comme la démarche s'est finalement révélée nettement contre-productive, plus personne ne s'aventure à la revendiquer.

A cette surprise, de taille il est vrai, succède une réaction immédiate d'un groupe de psychologues de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris. Eux aussi, bien qu'employés par le plus grand groupe hospitalier de France, s'emparent de la parole tout d'un coup et cela au nom des psychologues de tous les secteurs d'activité, donc bien au-delà de l'hôpital et de la santé.

Un peu avant, c'était un groupe de psychanalystes qui se lançait dans un recours en Conseil d'Etat contre les arrêtés traitant de l'évaluation des troubles du neuro-développement. Autre fait notable du moment, réunis devant le ministère de la santé, des psychologues transforment spontanément le mot d'ordre, « d'accès direct aux psychologues », dans le slogan nettement plus émancipateur de, « non à la prescription médicale pour l'accès aux psychologues » !

Des libéraux qui rêvent d'avancées décisives pour la profession, des hospitaliers qui plaident pour une profession largement au delà de la santé, des psychanalystes qui saisissent la plus haute juridiction administrative, des militants qui revendiquent sans filtre... Il y a quelque chose dans l'air.

### *Arrive le mouvement Convergence*

Dans ce contexte les forums « Convergence des psychologues en lutte » du 29 janvier et du 30 avril vont ouvrir l'année 2022. Si certains parlent du mouvement « Convergence des psychologues », voir de « la Convergence », c'est que tout d'un coup l'idée d'une dynamique s'impose et se partage.

De fait, avec l'autorité morale et politique de l'Appel des Appels et de celle de sa figure tutélaire, voilà que se trouvent rassemblés dans un même temps et dans un même espace, démultiplié par la grâce d'internet, non seulement des organisations de psychologues, légitimées de leur histoire et de leurs engagements dans la conjoncture du moment, mais également un nombre considérable de « collectifs » aux profils variés sans compter d'autres acteurs, en particulier du monde de la psychanalyse.

Composer le programme d'un Forum mettant sur le même plan des organisations de psychologues, des regroupements de psychanalystes et des « collectifs », dont un grand nombre ne se sont sans doute même pas constitués en entité juridique, est un drôle de challenge. Surtout quand on mesure que dans ces fameux collectifs, se retrouvent des rassemblements tout récents, nés en réponse au nouveau contexte, des regroupements nettement plus anciens, des collectifs locaux, régionaux, un collectif national composé de collectifs locaux, des collectifs liés à l'hôpital, et d'autres émanant du secteur médico-social...

Une telle journée ne pouvait que permettre de dépasser des clivages ressassés comme ceux opposant cliniciens et neuropsychologues, ou praticiens et enseignants chercheurs, ou encore libéraux et salariés... L'idée d'unité, référée non plus à « une » discipline mais à « une » profession, devenait imaginable, théorisable, à portée de main...

Il nous semble que, dès ce premier forum, une forme de tournis auraient saisi bon nombre d'esprits, et qu'une question muette aurait commence à planer. N'y-a-t-il pas trop d'aspects à considérer en même temps ? Est-il concevable de surmonter des divergences aussi ancrées ? Existe-t-il des consensus possibles au delà des grandes déclarations ? ... Car tout d'un coup, par l'effet de débats très ouverts et portant sur de multiples questions, chacun a put entrapercevoir l'immensité de la tâche, la technicité des dossiers, leur diversité, y compris de nature et la complexité de leur emboîtement. Un vrai casse-tête en perspective. En fait, tout un programme de travail plutôt qu'un boulevard de solutions.

Quoi qu'il en soit la seconde édition du forum est un flop de fréquentation. Et les manifestations successives censées démontrer la permanence et l'amplification de la mobilisation ont elles aussi été fort décevantes en terme de participation. Sur Paris, à chaque fois le déploiement des forces de l'ordre équivalait presque à celui des manifestants ! Epreuve leçon de modestie sous les fenêtres du pouvoir.

### *Le mouvement Convergence devient l'association « CPL »*

Pour que tout cela ne soit pas qu'un feu de paille sans lendemain et parce qu'existent des énergies de travail, le mouvement Convergence décide de devenir une association

dûment inscrite dans les registres de l'administration publique. En quelque sorte, on rentre dans l'atmosphère... Ce qui est toujours périlleux ! Comme disait le Cardinal de Retz, « nul ne sort jamais de l'ambiguïté qu'à ses propres dépens ».

Et en effet, dès la lecture des statuts de l'association « Convergence des Psychologues en Lutte », CPL, une sorte de rêve d'unité se dissipe. Sans bien savoir lequel, certains avaient imaginé un autre possible. Mais c'est autre chose que disent les règles de la toute nouvelle organisation. Ce n'est pas une synergie entre organisations qui est conçue, mais simplement une énième structure revendiquant elle aussi d'assurer la représentativité des professionnels qui est instaurée. Sa généalogie, mêlant présomption et manque de prospective est claire: puisque les organisations ont failli, il faut donc en instaurer une nouvelle qui, elle, trouvera les issues, les passages, les solutions que les prédécesseurs n'ont pas su trouver, et même ne peuvent pas trouver...

Aujourd'hui nous sommes en tout début d'année et CPL en est juste à l'ouverture de sa campagne d'adhésions. Compte tenu de tout cela essayons d'imaginer la suite.

### *Quel impact sur les organisations et les syndicats ?*

Pour ce qu'il en est des organisations, une lecture précise des statuts de CPL indique que les décisions adoptées par l'association s'imposent à tous ses adhérents (dernier alinéa de l'article X traitant de l'Assemblée Générale), et que peuvent adhérer à l'association aussi bien des « personnes morales » (associations, sociétés, collectivités territoriales...), que des « personnes physiques » (article V traitant de la composition de l'association).

Rien de plus normal pour une organisation qui à la fois se veut autonome et en même temps souhaite assurer ses ressources. Mais on comprend aussi que n'importe quelle organisation comptant elle aussi sur des cotisations de personnes physiques et se voulant elle aussi autonome, se sente plutôt dissuadée d'adhérer, sauf à renoncer à ce qui la fait exister.

De même il est totalement impossible, sauf à renoncer aux prérogatives particulières qui s'attachent à la défense des professionnels, qui est la raison d'être de tout syndicat, qu'aucun syndicat professionnel ni aucun groupe de psychologues d'une centrale syndicale n'adhère jamais à CPL.

Logique et somme toute prévisible, dans la mesure où CPL n'a pas fait le choix de mettre l'exigence de synergie entre organisations au premier plan.

### *Quel impact sur les collectifs ?*

Hormis les organisations autonomes et les syndicats, reste les collectifs. Mais dans la mesure où ils sont hétérogènes, il est difficile de prévoir leur positionnement.

Il est logique de penser que s'ils se désignent comme « collectifs », c'est par différenciation d'avec « association », voire « syndicat ». En fait ce qui sans doute les caractérise, c'est en premier lieu leur mode de fonctionnement, pas trop formalisé,

autrement dit leur attachement au débat interne, mais également la mémoire qu'ils entretiennent aux circonstances particulières et singulières à leur origine, à leur « implantation », à leur raison d'être. Cette subtile alchimie, volatile, alliant liberté d'échange et existence nécessaire, est à la fois source d'énergie et perpétuel risque d'éclatement. Il serait d'ailleurs intéressant de s'interroger sur les raisons de la persistance de leur existence.

Force est de constater que s'ils continuent d'exister aujourd'hui, c'est au moins qu'ils ont jusqu'à présent fait le choix, ni de se constituer en association, ni de rejoindre une organisation susceptible de les accueillir. Mais la mise en route de CPL, dans la mesure où elle fait suite à la dynamique particulière du mouvement « convergence », va forcément rebattre les cartes.

A partir de ce constat, on peut imaginer plusieurs cas de figure. Soit un collectif décide assez unanimement d'adhérer. Soit il décline l'offre d'adhésion avec la même unanimité. Soit, le plus probable, le débat interne aboutit à ce que chacun se détermine à titre personnel. C'est l'épreuve, sans doute assez cruciale, à laquelle la création de CPL soumet les collectifs qui ont participé au mouvement.

### *Conclusions*

Si le mouvement « convergence » et la mise en route de l'association CPL soulèvent autant de questions à ceux qui se sentent concernés, c'est très vraisemblablement du fait d'une contradiction interne qui existe depuis le début. Quelque chose comme un grand écart entre un discours rassembleur, d'unité dans la diversité, de dépassement des clivages, et une régulation des échanges peu accueillante des apports, des logiques, des contributions ne rentant pas dans un cadre largement implicite qui ne s'est fait jour que tardivement. Ce qui a pu donner le sentiment qu'à un principe de transversalité et d'ouverture, faisait suite une logique de fonctionnement inspirée de verticalité et de posture de surplomb. Ce qu'est venu confirmer la forme retenue pour instaurer CPL.

Si l'on veut trouver des perspectives à cette affaire, il faut revenir à son point de départ, la forme d'arbitraire tombée sur les psychologues. Dans un premier temps, une situation exceptionnelle induit des réponses surprenantes ; en l'occurrence, des réactions hors cadre trouvent des prospérités inattendues. Mais des réactions ne font pas une politique. Alors dans un second temps, par souci d'efficacité, l'énergie mobilisée tente de s'organiser. Mais en faisant trop l'impasse sur les bases préexistantes.

La première séquence a révélé des ressources de mobilisation. La deuxième séquence a démontré la possibilité d'unir en intégrant les clivages. La troisième séquence pourrait être la mise en œuvre d'une transversalité sous la forme d'une concertation systématisée entre organisations. Une sorte de dispositif destiné à structurer les relations de l'ensemble du monde des professionnels de la psychologie avec le monde politique, et au delà avec la société dans ses multiples composantes.

Emmanuel Garcin  
Le 20 janvier 2023